

à l'Angleterre les Isles de St. Christophe, Terre neuve, avec la Ville de Plaisance, l'Acadie avec la Ville de Port-Royal, & leurs dépendances. 7^o. Que le Roi restituera à l'Angleterre le détroit d'Udson, & qu'on y reglera les limites; que les François, ni les Anglois établis dans ces mers-là, ne pourront jamais les passer, pour aller les uns sur les terres des autres. 8^o. Que les dommages que les François auront causez en tems de Paix sur les Colonies Angloises, sera réparé. 9^o. Que les habitans de Canada ne troubleront point le commerce des Anglois avec les Indiens soumis, ou dans l'amitié de la Grande Bretagne. 10^o. La Reine demande que le quatrième Article du Traité de Riswick, concernant la Religion soit aboli, &c.

Ces demandes furent signées & délivrées à Utrecht par Mr. l'Evêque de Bristol, & par Mr. le Comte de Strafford, Plenipotentiaires d'Angleterre le 5. Mars 1712.

Extrait des demandes des Etats Généraux des Provinces-Unies, délivrées & signées le même jour par leurs Députés.

*Demandes
des Hollan-
dois.*

IV. **L**Es Etats Généraux demandent, I. Que le Roi T. C. pour lui & pour tous autres Princes ses Alliez, renoncent à tout droit & pretention sur les *Pais Bas Espagnols*, tels que Charles II. les a possédez en vertu du Traité de Riswick. Que les troupes de France & celles de ses Alliez, évacueront *Luxembourg, le Comté de Chinny, Namur, Charleroi & Nieuport, avec tout ce qu'elles occupent encore dans les Pais Bas Espagnols,*